

**Collectif des professeurs documentalistes
de l'académie de Rennes (public et privé)**

collectif_profdoc_ac-rennes@laposte.net

**ADBEN Bretagne (Association des Professeurs
Documentalistes de l'Académie de Rennes)**

Présidente : Gaëlle Sogliuzzo - gaelle.sogliuzzo@ac-rennes.fr

**A l'attention des représentants élus
des syndicats d'enseignants
de l'académie de Rennes**

Le 24/06/2016 à Rennes

Objet : Formation des élèves à la culture de l'information et des médias, mission d'enseignement et service des professeurs documentalistes

Note : la Lettre ouverte placée en annexe de ce courrier a été adressée à M. le Recteur d'académie et à mesdames et monsieur les IPR-EVS de l'académie de Rennes par le Collectif, et fait l'objet d'une communication aux médias.

Madame, Monsieur

Le Collectif des professeurs documentalistes de l'académie de Rennes (public et privé) et l'ADBEN Bretagne (Association des professeurs documentalistes de l'académie de Rennes) se rassemblent aujourd'hui pour prendre contact avec vous dans le contexte des modifications opérées pour la profession par les textes de la Refondation.

L'E.M.I. (Éducation aux Médias et à l'Information), dont les contenus sont largement inspirés des référentiels de savoirs en information-documentation élaborés depuis longtemps par les professeurs documentalistes, est largement présente dans le nouveau *socle de connaissances, de compétences et de culture*¹, ainsi que dans les nouveaux programmes des cycles 3 et 4. Selon ces textes, elle doit relever d'une pratique interdisciplinaire dans laquelle le rôle du professeur documentaliste, en tant qu'enseignant spécialiste, est explicitement cité, et doit pouvoir s'exercer seul ou en collaboration avec ses collègues des autres disciplines, selon les objectifs pédagogiques visés. Elle crée une continuité avec les exigences du lycée en matière d'apprentissages info-documentaires, où ils sont déjà significativement présents en TPE, en étude de gestion et en projet technologique accompagné dans les séries technologiques, dans les programmes d'Histoire-géographie, de

1 *Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015. Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Lettres et du nouvel EMC, où un thème relatif à la société de l'information a été introduit en première générale, technologique et professionnelle.

Le *référentiel de compétences professionnelles* publié en juillet 2013², positionne quant à lui les professeurs documentalistes, au sein d'un ensemble d'axes de mission complémentaires et constitutifs de la richesse du métier, comme les « véritables maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias ». Le décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux *obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré*³ et la circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 qui en accompagne l'application⁴, posent d'autre part les nouvelles dispositions applicables à l'organisation du service des professeurs documentalistes. Dans l'article 2 du dit décret, il est inscrit que *"chaque heure d'enseignement [donnée par les professeurs documentalistes] est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu à l'alinéa précédent"* (à savoir un maximum de trente heures hebdomadaires). La circulaire précise que les heures d'enseignement concernées par ce décompte, pour les professeurs documentalistes comme pour l'ensemble des autres enseignants du second degré concernés par ce texte, sont les *"heures d'intervention pédagogique devant élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle"*. Elle précise également que *"chaque heure d'accompagnement personnalisé en lycée ou en classe de 6e au collège"* et *"chaque heure de travaux personnels encadrés en lycée"* relèvent de cette définition. Cette double reconnaissance, très attendue par la profession, de l'importance des contenus de l'information et des médias dans les programmes, et de la mission d'enseignement des professeurs documentalistes, nécessite de trouver un nouvel équilibre pour que les professionnels concernés puissent, à la fois, assurer la formation nécessaire de tous les élèves à une culture de l'information et des médias et garantir que tous les élèves puissent profiter du CDI de leur établissement selon des modalités plurielles.

Or, en l'absence d'un plan de recrutement adapté pour les accompagner, les textes précités font l'objet, de la part de nombreux IPR-EVS et chefs d'établissement, d'interprétations tendant à en limiter significativement l'application, contre l'intérêt des élèves, et contre les droits des personnels. Ceux-ci se trouvent astreints à une incessante remise en question de leur rôle pédagogique, et soumis à des arbitrages locaux, inégalitaires et sources de difficultés professionnelles réelles. L'organisation des enseignements, telle que prévue par la réforme, ne garantit pas une progression cohérente et pérenne des apprentissages info-documentaires, dont la mise en œuvre est tributaire du bon-vouloir des chefs d'établissement et des enseignants des autres disciplines, souvent insuffisamment sensibilisés aux compétences spécifiques des professeurs documentalistes dans ce domaine. Cette situation, source d'inéquité inacceptable en ce qu'elle contraint les professeurs documentalistes à dépendre des contingences et interprétations locales, les oblige, au mieux, à de perpétuelles négociations pour mettre en place des formations, au pire, à renoncer à cet enseignement dans certains établissements.

Cette situation paradoxale est sensible dans l'académie de Rennes, comme l'a récemment illustré le courrier de monsieur le recteur adressé aux chefs d'établissement au début du mois d'avril 2016, limitant injustement la reconnaissance des heures d'enseignement des professeurs documentalistes, et leur implication pleine et

2 *Arrêté du 1er juillet 2013. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.*
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

3 *Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré.*
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>

4 *Circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015. Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré. 04/2015.*
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87302

entière dans l'organisation des enseignements à la rentrée prochaine. Cette prise de position locale a suscité un malaise très fort dans la profession bretonne de l'enseignement public comme de l'enseignement privé, ainsi que des mouvements de protestation (rassemblement au rectorat, boycott ou détournement des J4...), faisant écho à ce qui se passe dans de nombreuses autres académies depuis près d'un an⁵. La profession exige ainsi des instructions nationales clarifiées qui, tout en respectant la diversité des établissements et les différents axes de mission des professeurs documentalistes, permettront d'assurer les apprentissages info-documentaires indispensables auprès de l'ensemble des élèves du second degré, conformément aux objectifs fixés par les textes de la Refondation. Nous demandons ainsi :

- l'égalité de traitement, par l'application des textes en vigueur, entre les professeurs documentalistes et l'ensemble des autres enseignants du second degré sur toutes les dispositions statutaires concernant le corps des professeurs certifiés, quel que soit l'établissement d'exercice (Décompte de chaque heure d'enseignement pour deux heures de service, perception de l'ISOE, agrégation...)
- Le développement d'une politique de recrutement suffisante, établie sur la base du nombre d'élèves, sans poste partagé sur différents établissements, afin d'assurer la possibilité de circonstances et de motivations d'accueil plurielles de tous les élèves au CDI, assurées par des personnels suffisamment formés qui pourront ainsi remplir leur double mission (professeur et documentaliste) dans des conditions satisfaisantes.
- la reconnaissance de la mission d'enseignement des professeurs documentalistes et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre au lycée comme au collège, seul et en collaboration, selon des modalités variées relevant de la liberté pédagogique des collègues (démarche de projet, situation problème...);

L'application des textes relève directement du cabinet de la Ministre et de la Direction Générale des Ressources Humaines. Ces instances n'ont à l'heure actuelle communiqué aucun élément de nature à clarifier les questions soulevées⁶, malgré les multiples interpellations adressées depuis plus d'un an par la profession sur ces questions urgentes. Dans ce contexte, reconnaissant le rôle prépondérant et incontournable des syndicats dans l'exercice du dialogue social, le collectif des professeurs documentalistes de l'académie de Rennes et l'ADBEN Bretagne se tournent aujourd'hui vers vous :

- pour solliciter votre positionnement sur la mission pédagogique et l'organisation du service des professeurs documentalistes ;
- pour vous inviter à appuyer fermement auprès de l'institution les revendications des professeurs documentalistes énumérées ci-dessus ;

Nous espérons tout particulièrement votre engagement et votre soutien actif dans la perspective de la rentrée scolaire 2016, et attendons de vous des propositions concrètes pour organiser et développer la mobilisation des professeurs documentalistes de l'académie de Rennes sur ces questions. Il nous semble, dans ce cadre, essentiel :

- de permettre et de favoriser des temps collectifs dédiés aux questions vives que nous vous

5 *Récapitulatif des actions nationales et académiques relatives aux professeurs documentalistes.*
http://www.apden.org/IMG/pdf/doc_actions_profdoc_201606.pdf

6 *"Situation des professeurs documentalistes : compte-rendu d'audience au Ministère". A.P.D.E.N., 9 juin 2016.*
<http://www.apden.org/Compte-rendu-d-audience-au.html>

soumettons (heure syndicale, stages syndicaux, rassemblements...)

- d'associer nos collègues professeurs de discipline et CPE à la réflexion comme à l'action, à travers des initiatives permettant que chacun développe une conception professionnelle juste et réaliste de notre métier, et s'associe aux enjeux forts que nous défendons ;
- d'organiser, avec tous les moyens d'action qui sont les vôtres, des opérations de communication publiques autour de la (re)connaissance de notre profession, et des enjeux de formation associés pour nos élèves (presse locale, publications syndicales...).

Nous vous appelons enfin à envisager cette nécessaire défense de la profession au sein d'un mouvement commun entre syndicats. La proximité des positions de chacun nous semble suffisamment évidente, au regard de vos différentes publications et prises de parole depuis un an, pour pouvoir envisager une plateforme de revendications partagée. Cette démarche conjointe s'inscrirait par ailleurs en cohérence avec l'important travail mené au niveau national, qui a récemment abouti à la publication d'une pétition intersyndicale, également soutenue par l'association professionnelle (A.P.D.E.N.). C'est là une logique que la profession espère vivement voir se concrétiser dans l'académie de Rennes, convaincue que ce n'est qu'en faisant front commun que nous pourrons nous faire entendre de l'institution.

Certain-e-s de l'attention que vous saurez porter à ces sujets urgents, et dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profonde considération.

*Le Collectif des professeurs documentalistes
de l'académie de Rennes (Public et privé) et l'ADBEN Bretagne*

Liste des membres du collectif signataire, par ordre alphabétique

1. *Adam Huguette, professeur documentaliste,
Collège Notre Dame d'Espérance, Broons*
2. *Azoulay Nadine, professeur-documentaliste,
Collège Paul Eluard, Mûr de Bretagne*
3. *Balluais Michel, professeur documentaliste,
collège François-Lorant, Moncontour*
4. *Bauer Emilie, professeur documentaliste,
collège Louis Chappedelaine, Plenée-Jugon – membre de l'ADBEN Bretagne*
5. *Bernard Sophie, professeure-documentaliste,
collège de Crevin*
6. *Berteaux Chloe, professeur documentaliste,
collège de Plancoët*
7. *Blanchard Pascale, professeur-documentaliste,
collège Sacré-Coeur, Lamballe*
8. *Boudet Patricia, professeur documentaliste,
cité scolaire La fontaine des eaux, Dinan*
9. *Cadoret Fabienne, professeur documentaliste,
Collège Max Jacob, Josselin*

10. *Cano Christine, professeur documentaliste, collège Bourgchevreuil, Cesson Sévigné – membre de l'ADBEN Bretagne*
11. *Caraes Florence, professeur documentaliste, Lycée Sévigné, Cesson-Sévigné - trésorière de l'ADBEN Bretagne*
12. *Carpentier Gaëlle, professeur documentaliste, Collège Sainte-Marie, Elven*
13. *Ceillier Sophie, professeur documentaliste, Collège Sainte-Anne, Saint-Aubin*
14. *Chedaleux Véronique, professeur documentaliste, Lycée La Mennais, Ploërmel*
15. *Ciscarès Le Leuch Pascale, professeur documentaliste, Collège Jean-Moulin, Locminé*
16. *Coantic Maïwenn, professeur documentaliste, Collège Beg Er Vil, Quiberon – membre de l'ADBEN Bretagne*
17. *Cochet Chrystele, professeur documentaliste, collège St Louis Marie, Montfort sur Meu et collège/lycée Jeanne d'Arc, Vitré*
18. *Couturier Catherine, professeur documentaliste, Lycée Kersa La Salle, Ploubazlanec*
19. *Delecour Blandine, professeur documentaliste, collège Jean Charcot, Saint-Malo – membre de l'ADBEN Bretagne*
20. *Diboues Françoise, professeur-documentaliste, Lycée La croix rouge La salle, Brest*
21. *Dréan Myriam, professeur documentaliste, Collège Saint Maurice, Guer*
22. *Dubost Fabienne, professeur documentaliste, Lycée saint François Xavier, Vannes*
23. *Duhamel Violaine, professeure documentaliste, Lycée de l'Elorn, Landerneau*
24. *Feillel Sabine, professeure documentaliste, collège St Joseph, Bain de Bretagne*
25. *Fellrath Nora, professeure documentaliste, CM&P Rennes-Beaulieu, Rennes - membre de l'ADBEN Bretagne*
26. *Fortin Jean-Pierre, professeur documentaliste, Lycée Notre Dame Le Ménimur, Vannes*
27. *Françoise Blanchard, professeur documentaliste, collège lycée Sainte Anne, Sainte Anne d'Auray*
28. *Frapauce Marie-Christine, professeur documentaliste, Lycée Beaumont, Redon – membre de l'ADBEN Bretagne*
29. *Gallou-Marec Gwénaëlle, professeure documentaliste, Lycée bertrand d'Argentré, Vitré – secrétaire de l'ADBEN Bretagne*
30. *Gauchet Emmanuelle, professeure documentaliste, collège Saint Jean-Baptiste, Arradon*
31. *Geffroy Michel, professeur documentaliste, collège Saint Joseph, Plouescat*

32. *Georges Anne, professeur-documentaliste, collège de Roquebleue, St Georges de Reintembault*
33. *Geslin Cindy , professeure-documentaliste, collège Gustave Téry, Lamballe*
34. *Goragner Christine, professeure documentaliste, Lycée Jean Macé, Rennes – membre de l'ADBEN Bretagne*
35. *Groyer Xavière, professeur documentaliste, Campus St Paul-St Georges, Vannes*
36. *Guédo Cécile, professeur-documentaliste, Collège Saint-Aubin, Languidic*
37. *Guerschais Françoise, professeure documentaliste, Lycée Anita Conti, Bruz – membre de l'ADBEN Bretagne*
38. *Guillard Anne, professeur documentaliste collège et lycée Jeanne d'Arc, Vitré*
39. *Guillemin Céline, professeur documentaliste, Lycée Colbert, Lorient*
40. *Guillouche Françoise, professeur documentaliste, collège Jean Moulin, Saint Jacques de la lande – membre de l'ADBEN Bretagne*
41. *Guin-Portelli Marguerite, professeure documentaliste, Lycée de Kerneuzec, Quimperlé*
42. *Halper Solange, professeure documentaliste, Collège J-C Carré, Le Faouët*
43. *Hamelin Fadila, professeur documentaliste, collège et lycée Saint-Pierre, Saint-Brieuc*
44. *Hamon Adeline, professeur documentaliste, Collège Saint Stanislas, Plouër-sur-Rance*
45. *Hérault Valérie, professeure documentaliste, Lycée Saint-Joseph, Lamballe*
46. *Herry Johanne, professeur documentaliste, collège La Croix Rouge, Brest*
47. *Huiban Nadège, professeur documentaliste, Lycée Notre Dame Le Ménimur, Vannes*
48. *Isaïa Emmeline, Professeure documentaliste Collège Ste Anne, Trinité Porhoet*
49. *Jean Laurence, Professeure documentaliste Lycée Saint-Pierre Saint Brieuc*
50. *Jumelais Nathalie, professeur documentaliste, collège Le Sacré-Coeur, Vannes*
51. *Laborie Sylvia, professeure documentaliste, Collège F. M. Luzel à Plouaret et Lycée F. Le Dantec, Lannion*
52. *Lamorlette Leila, professeur documentaliste, collège La Grande Métairie, Ploufragan*
53. *Laudrin Lysiane, Professeur documentaliste, collège Notre Dame Le Ménimur, Vannes*

54. *Le Blevec Tifenn, professeure-documentaliste,
LP du bâtiment, Pleyben*
55. *Le Breton Danielle, professeur documentaliste,
Lycée La Mennais, Ploërmel*
56. *Le Cloirec Véronique, professeur documentaliste,
Collège Anita Conti, Lorient – membre de l'ADBEN Bretagne*
57. *Le Cocq Marielle, professeure documentaliste,
collège Saint-Joseph, Paimpol*
58. *Le Cun Sylvie, professeur documentaliste,
lycée Bertrand D'Argentré, Vitré (TZR Rennes)*
59. *Le Galliotte Isabelle, professeure documentaliste,
Lycée Victor Hugo, Hennebont*
60. *Le Guennec Annie, professeur documentaliste,
collège Saint-François-Xavier, Vannes*
61. *Le Héno Véronique, professeure documentaliste,
collège Ernest Renan, Tréguier*
62. *Le Moigne Brigitte, professeur documentaliste,
Lycée Marcel Callo, Redon*
63. *Le Natur Marie-Thérèse, professeur documentaliste,
collège Le Sacré-Coeur, Vannes*
64. *Le Nouveau Nathalie, professeur documentaliste,
collège E. Mazé, Guémené Sur Scorff*
65. *Le Priellec Dominique, professeur documentaliste,
Campus Lycée St Paul-St Georges, Vannes*
66. *Le Texier Nadine, professeure documentaliste,
Collège Théophile Briant, Tinténiac - membre de l'ADBEN Bretagne*
67. *Leroy Emmanuelle, professeure documentaliste,
collège Le Verger, Auray*
68. *Lucas Rachel, professeur documentaliste,
collège Françoise Dolto, Pacé*
69. *Ménager Gwenaëlle, professeur documentaliste,
collège Le Sacré-Coeur, Ploërmel*
70. *Ménez Stéphanie, professeur documentaliste,
Lycée Joliot Curie, Rennes*
71. *Mestres Typhenn, professeur documentaliste,
collège Pierre Perrin, Tremblay – membre de l'ADBEN Bretagne*
72. *Miniou Anne, professeure documentaliste,
LP Julien Crozet, Port-Louis*
73. *Moison Nelly, Professeur documentaliste,
Collège Saint Louis Marie, Montfort sur Meu*
74. *Mourier Cécile, professeur documentaliste,
Collège Notre Dame, Saint Avé*
75. *Noblanc Anaïs, professeur documentaliste,
Collèges Jean Jaurès, St-Nicolas du Pelem et Pier An Dall, Corlay*

76. *Nové-Josserand Laurence, professeure documentaliste, collège Mathurin Méheut, Melesse*
77. *Philippe Chantal, Professeure documentaliste, Lycée de l'Iroise, Brest*
78. *Pinel Nadine, professeur documentaliste, collège Sainte Marguerite, Josselin*
79. *Poilvert Brigitte, professeure documentaliste, collège des livaudières, Loudéac – membre de l'ADBEN Bretagne*
80. *Poulain Florence, professeure-documentaliste, collège Camille Guérin, St Méen Le Grand – membre de l'ADBEN Bretagne*
81. *Quenouillère Danielle, professeur-documentaliste, Collège Jules Simon, Vannes*
82. *Reguer Florence, professeure-documentaliste, Collège Gwer Halou, Callac*
83. *Renault Karine, professeure documentaliste, Collège Léonard de Vinci, St Brieuc*
84. *Robial Marc, professeur documentaliste, TZR Lorient*
85. *Rocaboy Nicole, professeur documentaliste, collège Anatole Le Braz, Saint-Brieuc*
86. *Rolland Anita, professeur documentaliste, collège les Chalais, Rennes*
87. *Rougelin Patricia, professeure documentaliste, Lycée Marcelin Berthelot, Questembert – membre de l'ADBEN Bretagne*
88. *Salou Catherine, professeur documentaliste, LP La Croix Rouge, Brest*
89. *Sibert Dominique, professeur documentaliste, Lycée de l'Elorn, Landerneau – membre de l'ADBEN Bretagne*
90. *Sogliuzzo Gaele, professeur documentaliste, cité scolaire Beaumont, Redon – présidente de l'ADBEN Bretagne*
91. *Tarby Nathalie, professeur documentaliste, collège du Landry, Rennes*
92. *Teissier Lossec Isabelle, professeur documentaliste, collège Pays des abers, Lannilis*
93. *Tessier Céline, professeur documentaliste, Collège Sainte Anne, La Gacilly*
94. *Thiéry Caroline, professeur documentaliste, Lycée Colbert, Lorient*
95. *Trémoureux Régine, professeur documentaliste, collège de Keranroux, Brest*
96. *Uguen Noël, professeur-documentaliste, lycée Le Likes, Quimper*